

20.06.2017 - 07:20 Uhr

Prise de position d'Alzheimer Suisse sur la révision TARMED Le projet du Conseil fédéral discrimine les personnes atteintes de démence

Yverdon-les-Bains (ots) -

Alzheimer Suisse demande une correction de la révision TARMED. La limitation des consultations médicales affecte durement les personnes très âgées et tout particulièrement celles atteintes de démence. Ces patients nécessitent davantage de temps pour un diagnostic. Le projet de révision du Conseil fédéral n'est pas compatible avec les objectifs de la Stratégie nationale en matière de démence.

Alzheimer Suisse et ses 21 sections cantonales s'inquiètent face à la proposition d'adaptation du Conseil fédéral de l'Ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie (révision TARMED). Le fait de limiter autant les consultations médicales que le conseil médical en l'absence du patient touchera tout particulièrement les personnes atteintes de démence.

En raison de la nature même des démences, les investigations sont généralement fort complexes et longues. Des consultations complémentaires en l'absence de la personne malade s'imposent souvent afin d'établir un diagnostic correct.

Les besoins de la population très âgée et des personnes présentant des troubles cognitifs ne seront donc plus suffisamment pris en compte en appliquant le projet actuel. La révision TARMED remet en question la qualité des soins future des personnes atteintes de démence. En effet, pour ce groupe vulnérable, le suivi médical après le diagnostic prend également nettement plus de temps que chez des patients plus jeunes.

Eviter les séjours dans les hôpitaux de soins aigus

Les problèmes de santé des personnes atteintes de démence évoluent parfois brusquement. Un suivi médical serré est requis pour y répondre de façon adéquate. De plus, une collaboration continue entre les thérapeutes, le personnel paramédical et les proches permet d'éviter nombre de séjours dans des hôpitaux de soins aigus qui sont superflus, chers et déstabilisants pour les personnes atteintes de démence (séjours qui par ailleurs contribuent souvent à une détérioration de l'état de santé, ce qui entraîne des coûts subséquents).

La révision TARMED actuelle conduira à des soins inadaptés aux personnes âgées et, à plus forte raison, à des soins insuffisants pour les personnes atteintes de démence. Ce qui est en contradiction flagrante avec les objectifs de la Stratégie nationale en matière de démence (SND).

Alzheimer Suisse prie le Conseil fédéral de bien vouloir examiner avec bienveillance, et prendre en compte lors du traitement ultérieur de la révision TARMED, les aspects spécifiques aux démences présentés ci-dessus afin d'éviter toute détérioration des soins fournis au groupe croissant des personnes atteintes de démence en Suisse.

Contact:

Dr phil. Stefanie Becker,
directrice d'Alzheimer Suisse,
tél.: 024 426 22 55 / 079 679 21 19,
e-mail: stefanie.becker@alz.ch

Alzheimer Suisse
Rue des Pêcheurs 8E
1400 Yverdon-les-Bains
www.alz.ch

Prise de position d'Alzheimer Suisse en réponse à la procédure de consultation sur la proposition d'adaptation du Conseil fédéral de

l'Ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires
dans l'assurance-maladie:

www.alz.ch/index.php/prises-de-position.html

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060750/100803867> abgerufen werden.